Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20251222-2025_12_88-DE

N° 2024-12-88

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU LUNDI 22 DECEMBRE 2025

18 HEURES

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Madame COURTOT, Monsieur BURLOT, Madame GANNE, Monsieur LE BARS et Madame RAOULT.

Absents : Daniel TRENDA ayant donné procuration à Isabelle GANNE, Jacky SOUNDRON, Stéphane FRELAU, Marielle THOMAS ayant donné procuration à Olivier ALLAIN, Victor COSTE et Candice GUDERMARD ayant donné pouvoir à Mylène COURTOT.

Secrétaire de séance : Mylène COURTOT.

Date d'envoi de convocation : le 12 décembre 2025.

Objet : Aménagement du bourg - abribus Place du Marché

Dans le cadre de l'aménagement du bourg, l'installation d'un abribus est prévue Place du Marché. Après étude des offres, il est proposé de retenir le devis d'Urbaneo Ouest pour 6 650 € HT, soit 7 980 € TTC comprenant la fourniture et la pose (intervention en janvier 2026).

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DECIDE d'installer un abribus Place du Marché,
- RETIENT la proposition d'Urbaneo Ouest pour 6 650€ HT, soit 7 980 € TTC comprenant la fourniture et la pose (opération 10075, compte 2188),
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis précité.

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 22 décembre 2025.
Le Maire, Olivier ALLAIN.

Transmis à la Préfecture
Le 20 février 2026
Certifié par M. le Maire.

MAIRIE DE CORLAY 22320 - Côtes-d'Armor